



Pesticides : les contaminations subies gènèrent des pertes énormes pour les producteurs bio

La contamination avérée de récoltes de sarrasin et de chia biologique par un pesticide très volatile a fait réagir les producteurs bio soutenus par la FNAB dans le Nord de la France.

En mai dernier, des producteurs et productrices bio sont victimes d'une contamination de leurs cultures de Sarrasin et de Chia par un pesticide très utilisé en agriculture conventionnelle et dénoncé pour sa volatilité : le **prosulfocarbe**. 14 agriculteurs bio sont concernés, répartis sur le quart nord-ouest de la France. La coopérative agricole biologique Biocer a mené les analyses. Près de 80 tonnes de sarrasin et de chia bio ont dû être détruites du fait de taux supérieurs à la LMR et pour protéger le consommateur. Pour les agriculteur-riche-s, le préjudice s'élève à 100 000 € de pertes. Et aucun système d'indemnisation n'est prévu par l'État, dénoncent Générations Futures, la FNAB et la coopérative Biocer dans un [communiqué](#).

Des récoltes bio hors normes

Zoom sur le prosulfocarbe

Le prosulfocarbe est un herbicide utilisé comme désherbant en agriculture conventionnelle, notamment sur les cultures de céréales. Il s'agit du 4eme produit phytosanitaire le plus employé en France^[1]. Comme nombreux pesticides, il est reconnu toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à longs termes. Mais surtout, le prosulfocarbe est une molécule très volatile. C'est le pesticide le plus présent dans l'air, aussi bien en termes de fréquence que de concentration. Depuis 4 ans, plusieurs filières remontent des cas de contamination à l'ANSES.

Les analyses réalisées par la coopérative Biocer, plusieurs mois après la récolte des lots de céréales biologiques, montrent la présence de résidus en moyenne 25 fois supérieurs aux limites maximales autorisées et jusqu'à 100 fois sur un des échantillons analysés. Pour Olivier Chaloche, céréalier bio en région Centre, membre du bureau FNAB et du CA de Biocer, « *la situation devient ingérable pour les bio, et il faut trouver des solutions* ».

En effet, les haies et les distances de traitement prévues ne sont pas suffisantes pour se prémunir contre ce type de molécules très volatiles, pouvant aller jusqu'à plusieurs kilomètres.

Toutes les cultures peuvent se retrouver contaminées par le prosulfocarbe, en particulier les récoltes d'automne se trouvant à proximité de cultures céréalières conventionnelles, semées à la même période.

C'est pourquoi, devant ces conséquences non maîtrisables, la FNAB, la coopérative Biocer et Générations Futures demandent **la suspension de l'autorisation de mise sur le marché du prosulfocarbe avant les prochains traitements d'automne.**

Quelles protections pour les producteurs biologiques ?

« *Nous souhaitons aussi la mise en place d'un fonds d'indemnisation pour protéger les agriculteurs* », réclament également les organisations concernées. En effet, pas d'indemnisation possible aujourd'hui pour les agriculteur-riche-s qui ont perdu leurs récoltes. *Aucun recours non plus car il est très difficile de remonter à la source de la responsabilité du fait de la grande volatilité du Prosulfocarbe.*



Pour Mathilde Siguré, céréalière en Eure-et-Loir, convertie en bio depuis 3 ans seulement, c'est un vrai gachis : « *cette récolte de Sarrasin était ma première livraison certifiée bio. Tous ces efforts pour finalement jeter ma récolte à la poubelle...* ».

Le ministère de l'Agriculture a été alerté depuis plus d'un an sur des risques de contamination de cultures bio par cette molécule interdite en agriculture biologique. Si le ministère soutient par ailleurs les producteurs biologiques dans leurs travaux sur la gestion du risque de contamination, face à **une molécule intraçable comme le prosulfocarbe ils sont laissés sans solution.**

« *Et les bio ne sont pas les seuls concernés. Les conventionnels aussi sont touchés par des risques de contaminations au-dessus du seuil des LRM* », conclut Olivier Chaloche.

^[1] 4458 tonnes vendues en 2017 (source Anses)